

**Question avec demande de réponse écrite E-003297/2018
à la Commission**

Article 130 du règlement

Marie-Christine Arnautu (ENF)

Objet: Lutte contre l'immigration clandestine en mer Méditerranée et coopération loyale avec l'Autriche

Depuis 2013, 700 000 immigrés ont débarqué en Italie. Conformément à la volonté populaire exprimée lors des élections générales, le gouvernement italien a interdit à l'Aquarius, navire affrété par l'ONG pro-immigration SOS Méditerranée, de débarquer sur le sol italien près de 600 clandestins recueillis au large des côtes nord-africaines.

Les dirigeants hongrois, slovaques et autrichiens se sont félicités de cette décision démontrant qu'il suffit de faire preuve de volonté politique pour contrôler les frontières maritimes. Le ministre de l'intérieur allemand, en conflit avec la chancelière allemande, est sur la même ligne. Et, selon le sondeur Alessandro Amadori, s'appuyant sur des enquêtes réalisées par l'Istituto Eumetra et l'Istituto di Affari Internazionali, 80 % des Italiens soutiennent l'action du gouvernement sur le dossier migratoire.

Dès lors, ni l'ONU, ni la Commission, pas plus qu'Emmanuel Macron, n'avaient à intervenir pour sermonner l'Italie. Et, pour rappel, lorsque Malte avait interdit au C-Star, navire de l'opération Defend Europe, d'accoster à La Valette, les instances européennes ne s'étaient pas émues. Au contraire...

La Commission compte-t-elle enfin prendre des mesures drastiques contre l'invasion migratoire, pour que cesse, notamment, le trafic des ONG pseudo-humanitaires en mer Méditerranée? Coopérera-t-elle loyalement avec l'Autriche, qui accède à la présidence de l'Union et a fait de la lutte contre l'immigration illégale sa priorité?